

Le communiqué suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 4 octobre 2019 - La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix du pétrole suivants. Ils seront en vigueur à compter de 0 h 1 le vendredi 4 octobre 2019 :

- Le prix de l'essence diminuera de 3,0 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage, du diesel et du propane restera le même pour le moment.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 114,0 et 115,1 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 11 octobre 2019.